

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-259 du 15 Novembre 1991

portant Promotion de Personnels Officiers des Forces Armées Béninoises au grade supérieur, au titre de l'année 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles ;
- VU la Loi N°90-016 du 18 Juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées du Bénin et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée ;
- VU la Loi N°87-001 du 27 Février 1987 portant Loi des Finances pour la Gestion 1987 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991, portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°90-85 du 11 Mai 1990, portant nomination des Personnels Officiers et Homologues des Forces Armées du Bénin aux grades supérieurs pour l'année 1990 ;
- VU le Décret N°91-35 du 14 Février 1991, portant nomination d'Elèves Officiers au grade de Lieutenant-Stagiaire des Forces Armées du Bénin ;
- SUR Proposition du Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Octobre 1991 ;

.../...

SECRET :

Article 1er.- Sont promus au grade de Lieutenant, à titre d'ancienneté, pour compter du 1er Octobre 1991, les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

1°.- ARMEE DE TERRE

- Lieutenant-Stagiaire : Toussaint ADJINDA
- Lieutenant-Stagiaire : Edmond J. COFFI
- Lieutenant-Stagiaire : Pascal AKAKPOSSE
- Lieutenant-Stagiaire : Appolinaire EKE KOHOUNGO
- Lieutenant-Stagiaire : Chimato MEDETO N'GBEDJRO
- Lieutenant-Stagiaire : Jean-Baptiste SAI TOSSOU
- Lieutenant-Stagiaire : Jean BOKO DAN FODE
- Lieutenant-Stagiaire : Abou ISSA
- Lieutenant-Stagiaire : A. C. Candide Fructueux GBAGUIDI
- Lieutenant-Stagiaire : Norbert AGONTIGLO
- Lieutenant-Stagiaire : Didier AHOUANVOEDO
- Lieutenant-Stagiaire : Blaise ADANDEDJAN

II°.- FORCES AERIENNES

- Lieutenant-Stagiaire : Noël AHISSI
- Lieutenant-Stagiaire : Codjo ATCHIRIKI

Article 2.- Les présentes promotions n'entraînent aucune incidence financière sur le Budget National conformément à la Loi N°87-001 du 27 Février 1987 susvisée.

Article 3.- Le Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 15 NOVEMBRE 1991
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement,

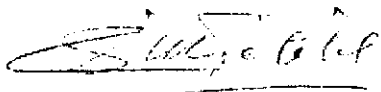
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général de la Présidence de la République,



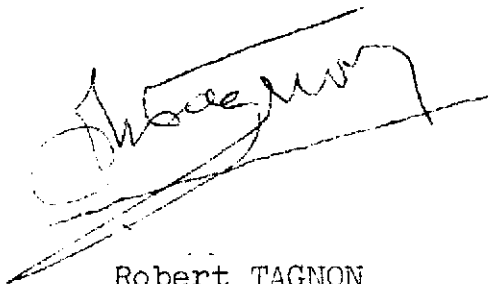
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre Délégué à la Présidence
de la République, Chargé de la
Défense Nationale,



Jean Florentin V. FELIHO.-

Le Ministre des Finances,



Robert TAGNON

Ministre intérimaire

Ampliatioms : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MDN 6 MF 4 DPE-DLC-INSAE 6 EMA 10
Autres Ministères 18 AT 11 FA 4 DSI 4 CAB-MIL 4 DGN 1 DB-DCf6DSDV
DTCP-DI 5 DCCT-ONEPI-GCONB 3 Intéressés 14 JORB 1.-